

## ARRETE PERMANENT REGLEMENTANT LA CIRCULATION AU DROIT DES CHANTIERS COURANTS SUR LE RESEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SARREBOURG

**AVIS DE TENUE DE CHANTIERS COURANTS**  
(à transmettre au moins 2 semaines avant le démarrage du chantier)

**LOCALISATION DU CHANTIER (joindre un plan)**

Rue : Jean Jacques Rousseau n° : 3 tronçon : .....

**NATURE DES TRAVAUX**

Accès d'un camion d'assainissement

Travaux exécutés par une entreprise  
 Permission de voirie : N° : ..... Date : .....

Travaux exécutés en régie par les services de la ville de Sarrebourg ou de la Communauté de Sarrebourg Moselle Sud  
 Service : .....

**PERIODE PREVUE (inférieure à 1 semaine)**

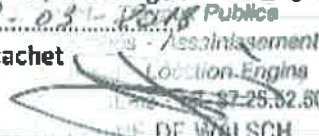
Du : 14.03.2018 Au : 21.03.2018


**MODE D'EXPLOITATION**

TYPE	OUI	NON	REMARQUES (préciser le schéma CF)
Limitation de vitesse	X		
Dépassement interdit	X		
Chaussée rétrécie	X		
Alternat inférieur à 100 m	X		
B15/C18	X		
K10	X		
Feux tricolores	X		

**CONTACT ENTREPRISE**

Nom et adresse de l'entreprise : PIERCY TP Route des dunes 57400 SARREBOURG  
 Personne responsable du chantier : PIERCY Stéphane  
 Téléphone de permanence chantier 24h/24 : 06 08 16 63 49

Maitre d'œuvre / d'ouvrage : SM S. Publica  
 Date : 12.03.2018  
 Signature / cachet : 

Entreprise : Michael SCHLOTT  
 Date : .....  
 Signature / cachet :   
 Chef du Service exploitation Assainissement collectif

**Cadre réservé à la Ville de Sarrebourg**

**Les limitations des conditions de circulation relèvent de l'arrêté permanent :**

oui

Oui, avec les restrictions suivantes :


Non, au motif suivant :

- Aucune permission de voirie n'est délivrée
- Les travaux relèvent d'un arrêté spécifique
- Autre :

A Sarrebourg, le 13/03/2018

Signature / cachet

Pour le Maire  
L'adjoint délégué

  
Roland KLEIN

